

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le trois décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Palais des Congrès à Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

27 novembre 2020

Date d'affichage :

27 novembre 2020

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 03122020 / 4.4

Nombre de voix délibératives :

49 (délibérations n° 1 à n° 4.4)

46 (délibération n° 4.7)

Membres titulaires présents : 44 (délibérations n°1 à n°4.4) 41 (délibération n°4.7)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (délibérations n°1 à n° 4.6), Alex DE NARDI (délibérations n°1 à n° 4.4), Jean-Luc ESPITALIER, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Jean ESQUERRE), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Daniel MAYNADIER), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT (délibérations n°1 à n° 4.6), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX

Membre titulaire absent et suppléé : 1 (délibérations n°1 à n°4.7)

Marc MONTAGNÉ, (représenté par José GALLIZO)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4 (délibérations n°1 à n°4.7)

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean ESQUERRE (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Daniel MAYNADIER (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11 (délibérations n°1 à n°4.4) 14 (délibération n°4.7)

Michel BUFFEL, Vincent COLOM (délibération n° 4.7), Elian COMENT, Alex DE NARDI (points d'information n° 4.5 et 4.6 et délibérations n°4.7), Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Emile GOZE, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Olindo VIVAN, Frédéric JOURDE, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT (délibération n° 4.7)

Objet : Avenant à la Convention constitutive « Territoire d'Énergie Occitanie »

Avec le recul lié à plus de trois années de fonctionnement de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie, Monsieur le Président précise que les présidents des syndicats ont souhaité porter la durée du mandat du Président de l'Entente à deux années en se calant sur le cycle électoral qui rythme le renouvellement des instances délibérantes au mois de mai tous les six ans.

Il précise que cette proposition a pour objectif de favoriser une plus grande stabilité dans la représentation de l'Entente et partant, une meilleure visibilité par ses partenaires incarnés par une Présidence tournante tous les deux ans.

Il ajoute que les présidents des syndicats d'énergie de l'Entente souhaitent également repenser les dispositions relatives au financement du fonctionnement de l'Entente en supprimant la référence à un plafond de dépenses de 36 000 €.

Il précise que cette modification d'organisation financière permettrait de ne pas brider l'évolution des possibilités d'actions communes, dans la limite des crédits proposés en conférence annuelle de l'Entente, et approuvés par les comités syndicaux de chaque Syndicat, en permettant de recevoir d'éventuelles aides de partenaires éventuels.

Faisant référence à l'article 8-2 de la convention qui ouvre possibilités de modifications à tout moment par avenant, après délibérations concordantes de chaque assemblée délibérante des collectivités membres, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de modifier par avenant certains articles de la convention de l'Entente du 2 décembre 2016.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valide** le projet d'avenant visant à modifier la Convention constitutive de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 3 décembre 2020

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

